

**L'Administration publique, le Multipartisme et la Démocratie en  
Afrique face aux enjeux du XXI<sup>ème</sup>.**

Depuis la période de 1950 à 1970 où la pensée dominante était que le développement supposait un pouvoir fort, que la démocratie comportait des risques de populisme et, qu'enfin, seul un despote éclairé pouvait imposer des réformes impopulaires mais nécessaires au développement. Si une telle *apathie* a engendré des progrès notables au Chili, au Brésil, en Espagne, en Asie, à l'exception de l'Asie de l'Est, à partir de 1980 les progrès enregistrés au niveau de ces pays se sont stabilisés. On commence malgré quelques résistances intellectuelles à admettre que la démocratie doit offrir des alternatives plus libératrices.

### **I°/ Les paradigmes de la démocratie politique**

Pour que le multipartisme soit un outil d'innovation et de changement, il faut franchir une première étape, faire de la démocratie un outil de restructuration politique. Le multipartisme met fin à la centralisation et à la hiérarchisation des institutions politiques et à l'environnement qui bloque dans le champ social l'esprit d'entreprise et d'initiative. L'Administration Publique, dans ce cas doit contribuer à la promotion du droit et des institutions démocratiques.

#### **1°) Promotion du droit et des institutions démocratiques**

En Afrique, les soubresauts et les révoltes de ces dernières années à l'aune de la démocratie et du multipartisme, posent le problème de l'Efficacité et de l'Effectivité des constitutions africaines. Celles-ci n'ont pas abouti en effet à un système de gouvernement contrôlé effectivement par la sanction populaire, car, en pratique, les constitutions africaines ont cherché plutôt à geler les rôles politiques et la détention des pouvoirs. Dès lors, elles deviennent aussi l'expression des inégalités entre des élites détentrices du Pouvoir et entre des citoyens en marge des mutations porteuses de changement en direct du XXI<sup>ème</sup> siècle.

En conséquence, l'approche constitutionnelle devrait aboutir à un certain nombre de mesures notamment :

- un Code électoral démocratique et efficace ;
- l'accroissement de la marge de manœuvre des citoyens et une nouvelle définition des modes de dévolution du pouvoir politique ;
- un Etat qui instaure un système politique à visage humain ;
- des dispositions constitutionnelles qui consacrent le principe de la laïcité et de la neutralité des institutions à l'égard du tribalisme, du clientélisme, des sectes etc. (Ex Sénégal) ;
- un contrôle de la constitutionnalité des lois et de la possibilité d'un recours pour excès de pouvoir contre les codes administratifs qui léseraient les intérêts des citoyens ou qui auraient pour fondement des considérations claniques ou tribales.

❖ Pour adapter les constitutions africaines aux mutations, les mesures suivantes devraient être prises notamment :

- banaliser la pratique des sondages, au niveau des champs politiques, économiques et social, seul moyen de valider scientifiquement ce que pensent les citoyens et de mettre en place un système dissuasif contre les fraudes électorales ;

- généraliser à moyen terme l'outil informatique : pour un contrôle à temps réel des inscriptions et observations avec une connexion au système d'Etat civil ;
- la création éventuelle d'une Direction Générale des Elections dirigée par une autorité inamovible et indépendante dotée de moyens adéquats notamment informatiques à l'instar du Canada.

## **2°) l'affirmation de la société civile**

Il n'y a pas de démocratie sans une société civile majeure, sans un système juridique qui promet la pluralité et la diversité. Il faut installer un système social et institutionnel basé sur la liberté de concourir, les droits au savoir et de savoir, le partenariat. Pour ce faire, il faut :

- un droit pénal qui rend les délits économiques plus visibles ;
- la généralisation d'un droit syndical ;
- le droit de propriété ;
- l'institution de la médiatisation ;
- le pluralisme au niveau de la radio et de la télé publique.

Pour arriver à ces fins il faut qu'il y ait en place :

- une Administration publique entreprenante (passer de la bureaucratie à l'entrepreneuriat), l'Administration publique doit être à l'abri des contingences politiques ;
- une Administration publique, vecteur d'un projet social qui fait des citoyens les véritables propriétaires de la chose publique ;
- le développement de la concurrence : la démocratie suppose une égalité d'accès à la vie économique, de promouvoir les innovations, l'excellence et la méritocratie ;
- participation et concertation.

Selon Octavio PAZ, le recul du tiers monde n'a qu'une cause « les initiatives individuelles ne sont pas suffisamment valorisées par l'Etat ».

La finalité de l'Etat, c'est de mettre en œuvre des politiques publiques qui ont comme finalités : la société. En effet, le système politique est composé des sous-systèmes ci-après :

- L'appareil d'Etat, (ensemble d'institutions au niveau gouvernemental, législatif, administratif et judiciaire) ;
- Des forces politiques composées d'acteurs sociaux non étatiques tels que les individus, les partis, etc. qui sont le reflet des opinions et des intérêts ;
- Des institutions de management au sommet desquels se trouvent un Président, des ministres, un système juridique.

Une synergie entre ces sous-systèmes doit exister pour promouvoir l'efficacité, l'efficience et l'économie. Dans cette perspective l'Etat a forcément un rôle d'arbitre et de régulation à jouer par la participation et la consultation face aux vecteurs et aux intérêts antagonistes.

La participation est aussi une technique de management et un outil de démocratie. La concertation n'est possible sans une société civile structurée et organisée. L'Etat doit en créer les conditions et modalités.

NEUTRALITE, MOTIVATION et ESPRIT D'ENTREPRISE sont les maîtres mots d'une Administration publique tournée vers le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Face au contexte de rareté des ressources, de la crise économique, de la fin de l'illusion de la bureaucratie, du coût prohibitif de la gestion publique contraire aux impératifs de

compétitivité internationale, à la démocratie d'opinion qui émerge, des citoyens, une presse, des partis politiques de plus en plus organisés. L'Administration publique doit *classer*, moderniser, accroître sa flexibilité et l'esprit entrepreneurial.

Pour privilégier la durée sur l'éphémère, l'Etat Africain et son Administration publique n'ont que les trois objectifs stratégiques à réaliser face à l'évolution de la société internationale et au multipartisme. « La destruction des inégalités entre les nations, le progrès de légalité entre les peuples, le perfectionnement réel de l'homme ».

« Il ne s'agit plus, à l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle, de créer une réglementation qui met la société civile et un Etat régalién face à face mais plutôt d'instaurer des modèles qui encouragent le développement des initiatives ».

- Il est possible de retracer le processus historique, intellectuel et opérationnel qui a conduit à la création de l'Etat contemporain. De Platon, Aristote à Hegel le philosophe de l'Etat, processus historique au dessus de la mêlée, de Weber, l'adepte de la bureaucratie réglementaire à Napoléon, le militaire adepte de la discipline hiérarchique
- Il est impératif qu'il y ait au sommet de l'Etat des structures dites Centres Stratégiques (sont au sommet de la pyramide gouvernementale) dont la vocation essentielle est de définir les grands objectifs et de les évaluer. Leur rôle est de catalyser, d'impulser, de coordonner, de contrôler. A côté, il doit exister des Centres opérationnels orientés vers l'action efficace et efficiente pour réaliser ces grands objectifs fixés au sommet. On ne planifie plus comme avant, la planification est devenue stratégique, flexible, décentralisée voir déconcentrée.
- Depuis la machine à vapeur, jusqu'au développement du management et de la puce électronique l'enjeu ultime, c'est la survie, le droit ou l'obligation de ne pas disparaître.

« Un paradigme est par essence évolutif, il dure tant que ne s'imposent pas d'autres paradigmes. » d'après Thomas KHUN.

## LA LAÏCITE

Confessionisme, révolution islamique, montée de l'intégrisme religieuse, crise des idéologies en développement par la problématique de la laïcité de l'Etat.

Religion et Etat ont toujours été les points nodaux dans l'histoire des sociétés humaines.

Dans l'évolution de l'humanité, toute l'idéologie politique a été édifée sur un substrat religieux (l'Egypte pharaonique). En dépit de la séparation du temporel et du spirituel, il y a eu des rapports conflictuels liés à la volonté de domination. Pourtant, la problématique de l'Etat laïc se pose du fait de l'énorme diversité des composantes d'une nation vivant à l'intérieur d'un même Etat. Dès lors, il s'agit de saisir une telle question dans ses tenants et aboutissants à la lumière des soubresauts et turbulences de la religion d'Etat. Toutefois, de façon synoptique, il faut cerner la nature et le sens de la laïcité pour mieux apprécier sa portée dans le développement économique et social. Pour ce faire, nous aborderons le sujet dans deux optiques : définition et contenu de la laïcité, conditions effectives de la laïcité qui confère une portée réelle.

Pour favoriser la laïcité, il faut qu'il y ait un :

- sentiment d'appartenance à un ensemble plus vaste que sa « Umma », sentiment national,
- esprit démocratique- solidarité nationale – respect de la personne humaine – système politique adéquat – application du principe d'égalité – recherche de la justice sociale.

## **La démocratie est-elle possible en Afrique ?**

(Interview entre EDEM KODJO - François SOUDAN - Jean François BAYART)

Au matin des Indépendances, les peuples de l'Afrique n'imaginaient pas leur avenir autrement que dans le plein épanouissement de la démocratie. Hélas! les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs et trente ans plus tard, force est de constater que la démocratie ne s'est pas encore acclimatée à l'Afrique : les élections libres sont l'exception, la relève des dirigeants se fait difficilement et rarement et dans le respect des formes constitutionnelles : le multipartisme en est à ses premiers balbutiements et les droits de l'homme sont bafoués un peu partout ( voilà le constat qui est au point de départ du débat organisé entre E.K, F.S, J.F.B) .

L'idée que le chef ne doit pas connaître son successeur semble s'imposer partout surtout dans le continent africain. Le malheureux successeur éventuel a jusqu'ici toujours été victime et sa prétention à trop vite incarner le rôle du dauphin contesté.

Les problèmes de la succession en Afrique sont :

- Institutionnel,
  - Financier (l'argent étant le nerf de la guerre, on a remarqué au Sénégal que la suppression de l'ONCAD par Abdou Diouf avait pour but d'affaiblir les barons du P.S).
  - La coercition et la violence = violence militaire du type mafieux qui s'apparente à l'assassinat politique ou au gangstérisme politique ;
  - Le poids de l'opinion publique = on dépose plus facilement un chef d'état discrédité par la voix populaire ;
  - La sphère de l'invisible, du religieux (appelé l'horreur par les occidentaux).
- Misère et tyrannie font souvent bon ménage. Exemple : les émeutes du pain où Hassan II et Bourguiba se sont placés au dessus de la mêlée, en s'adressant directement aux peuples en désavouant leur ministre et baissant les prix ;
  - Il y a des années (60-70), si vous parliez de multipartisme, vous étiez considéré comme un ringard ou même comme un social-traitre vendu à l'impérialisme alors qu'aujourd'hui c'est devenu une référence légitimatrice;
  - La démocratie comme n'importe quel système politique est un rapport de force ;
  - Les sociétés africaines n'étaient pas forcément autocratiques : le chef n'était pas un « faiseur » mais un « tireur » de consensus. (consultation avant de prendre une décision ; conseil des anciens, arbre à palabre) ;
  - La démocratie a un contenu clair. C'est un système qui permet la liberté d'expression, d'association, la liberté religieuse et toutes les autres libertés fondamentales sans oublier le contrôle de l'élu par l'électeur.

**« La Démocratie en Afrique et l'intégration Africaine » vues par la Déclaration d'Harare (Zimbabwe le 07 et 08 Août 1991) organisées par l'inter africaine socialiste et démocratique (IASD).**

Cette déclaration consacre une large place à l'intégration économique. Elle interpelle les leaders africains pour une accélération du processus de manière pragmatique.

## Sur l'intégration économique

Le morcellement de notre continent en micro états et le sous-développement endémique qui semblent s'instaurer depuis plus de trois décennies d'indépendances constituent des raisons suffisantes pour une remise en cause de nos politiques économiques.

Au moment où se forment partout ailleurs dans le monde de grands ensembles, notre continent est condamné à l'intégration économique au risque de s'enliser et de pérenniser sa marginalisation. Le débat se situe, désormais au niveau de la réalisation concrète par l'accélération des discussions politiques. Certains préalables doivent être résolus.

Quelle forme prendra l'institutionnalisation de l'intégration ?

Faut-il des ensembles à l'échelle sous régionale ?

Faut-il une intégration économique en vue d'une intégration politique et vice versa ?

Quelle technique utiliser ?: Intégration, coopération entre Etats souverain, fédérations d'Etats, confédérations, Etats-Unis d'Afrique etc.

L'IASD insiste sur la nécessité d'aller à l'intégration sur une base pragmatique en identifiant les secteurs prioritaires, objets de la préoccupation de tous les Etats d'Afrique.

L'IASD plaide pour une intégration effective comme facteur de développement économique et social à partir d'un schéma d'intégration par projets, notamment dans les secteurs vitaux que sont : l'Agriculture, l'Industrie, l'Energie, les Transports et Communications, la Recherche, le Développement, la Monnaie, et les Finances.

Il s'agit dès à présent d'identifier les projets concrets à réaliser dans l'immédiat.

- L'intégration économique doit par conséquent donner des réponses pratiques au développement de l'agriculture pour réaliser l'autosuffisance alimentaire par des méthodes appropriées mais aussi pour dégager des surplus agricoles destinés à l'exploitation ;
- Toutefois, une politique efficace d'intégration doit être sous-tendue par une allocation optimale des ressources, il est nécessaire que l'Afrique puisse disposer de moyens financiers additionnels dont la mobilisation et le transfert pourraient prendre les formes d'un plan Marshall pour l'Afrique et pour une annulation totale ou partielle de sa dette ;
- L'IASD estime qu'il est temps de dépasser les politiques d'ajustement structurel pour s'engager plus résolument dans des voies plus porteuses ;
- L'Afrique aura besoin pour son développement économique et social de l'ensemble de ses partenaires extérieurs mais surtout de la mobilisation vigilante et soutenue de l'ensemble de ses forces vives notamment les femmes, les jeunes, les syndicats, les journalistes et la société civile. Sa survie est à ce prix.

## DEMOCRATIE - MARCHE – DEVELOPPEMENT

Aujourd'hui, pour bénéficier de l'aide publique au développement (Apd), nos pays doivent respecter une double conditionnalité : respecter les règles de la démocratie, respecter les règles de l'économie de marché.

- L'effondrement du socialisme européen, la disparition de la menace soviétique (ont accéléré cette tendance trop regardante sur l'économie des pays occidentaux) ;
- Etablir une liaison mécanique entre démocratie-marché et développement reviendrait à oublier deux faits majeurs ;
- D'abord, il n'y a pas de liaison évidente entre les trois pôles :

- ❖ La Corée du Sud s'est développée sous la férule de la dictature planifiant une économie mobilisée.
- ❖ La Chine populaire connaît depuis plus d'une décennie, une croissance économique extraordinaire sans planification ni démocratie.
- ❖ La démocratie indienne n'a décollé économiquement ni dans sa phase populiste étatiste, ni dans sa phase libérale.

Ensuite pour que le marché puisse prospérer, il faut que l'individu reste libre et que le producteur marchand (paysan, commerçant, artisan) reste la base de cette société (thèse de Jefferson)

Faut-il défendre à tout prix la liberté (d'entreprise) contre les empiétements d'un Pouvoir fût-il démocratique et fût-ce au prix de la dépossession de petits producteurs libres (thèse de Hamilton) ?.

### **Administration publique et Alternance politique**

L'Administration se doit d'être républicaine, c'est-à-dire qu'elle doit servir le pouvoir politique sans s'asservir, lui obéir en évitant de lui être inféodée, demeurer professionnelle, impartiale et garante de l'intérêt public. Ceci participe de la bonne gouvernance devenue un des principaux facteurs de développement économique et social.

Maintenant que tous les pays du monde cherchent actuellement à attirer les investissements et à rejoindre le rang des nations développées. Le paradigme de l'Administration efficace et républicaine est unanimement admis. Mais, au-delà de la rhétorique, il importe de le faire vivre dans les faits. DEUX voies s'offrent à cet égard.

- 1) soit compter sur les hommes politiques pour le respect d'un Code déontologique dans leurs relations avec la Fonction publique ;
- 2) soit institutionnaliser ces relations dans le cadre des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires. Cette dernière est meilleure parce que moins susceptible d'être transgressé par les leaders qui refuseraient de jouer le jeu républicain.

Partant du droit positif sénégalais en matière d'organisation de la fonction publique, les évolutions ci-après paraissent souhaitables pour consolider davantage le caractère républicain de l'Administration.

- ❖ Isoler les fonctionnaires des influences partisans

Aujourd'hui rien n'interdit aux fonctionnaires de participer actuellement à la vie politique. Il en découle une tentation pour adhérer par nécessité et appuyer fortement le ou les partis majoritaires dans l'espoir d'obtenir une promotion ou de conserver son poste. L'expertise de fonctionnaire peut aussi servir aux partis pour éviter aux fonctionnaires de prendre la carte du parti, de contribuer ou d'animer des instances. Il convient d'encadrer cette implication dans la vie partisane en posant des limites à ne pas dépasser.

- En Inde, interdiction absolue est faite aux fonctionnaires de participer au meeting, de tenir des réunions politiques dans les édifices publics d'utiliser des biens et moyens (matériels financiers) de l'Etat au profit des partis ou de participer à leur financement ;
- En Grande-Bretagne, tout fonctionnaire souhaitant se présenter aux élections doit auparavant se mettre en congé de la Fonction publique.

Toutes ces dispositions pourraient être introduites dans une Charte de la Fonction publique sénégalaise qui serait le livre de chevet de tous les fonctionnaires. Ces derniers pourraient également prêter serment lors de leur prise de fonction.

❖ Instituer des secrétaires généraux dans les ministères.

Notre organisation ministérielle place, après le ministre le Directeur de Cabinet (DC) au sommet de la structure administrative. Ainsi, ils impulsent les chantiers de réforme et coordonnent l'activité des directions. Le handicap majeur d'un tel schéma réside dans l'instabilité ministérielle qui fait que le ministre et son cabinet ne possèdent pas la durée et sont appelés à être remplacés à plus ou moins brève échéance. Car, les nouveaux venus ne partagent pas nécessairement les voies idéologiques et le choix des sortants. Les secrétariats généraux des ministères ont été supprimés dans les années 1980 à l'exception du ministère des Affaires Etrangères. A contrario, l'institution d'un secrétariat général de ministère permanent et choisi en dehors de toute considération, devrait permettre de :

- 1- professionnaliser la gestion du département ministériel en lui conservant qualité, technicité et respect strict des règles, normes et procédures ;
- 2- Assurer la continuité administrative et donner une cohérence au sein des dossiers.

De plus, le Secrétariat Général, ayant la durée avec lui peut développer progressivement une connaissance du personnel du ministère et de ses partenaires qui lui permettent d'aider le nouveau ministre à « entrer dans ses fonctions ».

❖ Rationaliser la nomination des directeurs d'Administration Centrale et des Cadres du commandement territorial

Il est normal qu'un nouveau président s'entoure de collaborateurs dignes de confiance. Cela ne doit justifier ni « chasse au sorcière » ni à des nominations à des postes de responsabilité de cadres dont les capacités sont inadaptées.

Un moyen efficace pourrait être de procéder à une différenciation entre le poste et le grade de directeur ou de préfet. Tout agent de l'Etat, l'ayant mérité, par ses qualités intrinsèques, pouvait prétendre, après un certain nombre d'années de service, au grade de directeur ou de préfet. Selon (IMD) Institut International pour le Développement du Management (Lawsane Swise) a fait le classement des pays compétitifs du monde pour 2001 Etats-Unis-Singapour et Finlande.

Les critères sont économiques, financiers, sociaux et institutionnels. L'efficacité de l'Etat et l'interférence politique dans la gestion administrative occupant une place de choix parmi ces critères

- Singapour possède l'une des meilleures administrations du monde

C'est en raison de cette forte corrélation en compétitivité économique et efficacité administrative que les institutions de Breton Woods placent désormais la bonne gouvernance parmi les facteurs les plus décisifs pour accélérer la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

- La démocratie rend plus facile l'engagement des réformes économiques et financières capables de promouvoir la croissance et de mobiliser la communauté internationale. Le respect des règles juridiques claires, un droit des affaires adapté, une gestion améliorée des collectivités locales, un environnement plus sûr pour les entreprises assurent et multiplient les capacités d'initiatives, à condition de s'attaquer en même temps à la formation, la formation des femmes et des hommes, l'épanouissement de la liberté pleine et de la responsabilité.
- « Si la démocratie est essentielle à l'organisation sociale et politique d'un pays. Si elle favorise la transparence, si elle permet de mettre un terme aux privilèges abusifs et aux situations de rente. Je ne la considère pas pour autant un remède magique, un quelconque sésame, auto-producteur de croissance et de développement » Mme Edwige

- Il n'y a aucun progrès économique à attendre de la démocratisation lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une bonne gestion économique, de la discipline budgétaire et fiscale et d'une amélioration de la compétitivité des économies (F. Mitterrand Baule).
- Le franc CFA est un acquis qu'il faut préserver, mais en même temps cette monnaie unique et stable doit être le point de départ d'une intégration économique, régionale. Les ressources extérieures ne suffiront pas à couvrir tous les besoins de financement dans une économie. Leurs montants sont limités, les besoins des autres continents sont aujourd'hui très importants et le financement extérieur même non concessionnel, n'est pas toujours le support idéal pour financer l'investissement privé rentable. Dans ce contexte difficile, il se révèle donc fondamental de susciter l'épargne intérieure dans nos pays, de la mobilisation là où elle existe et de favoriser son affectation à des fins productives locale.
- Les pays membres de la zone franc : Bénin-Burkina Faso-Caméroun-Comores-Congo-Côte d'Ivoire-France-Guinée équatoriale-Mali-Niger-République Centrafricaine-Sénégal-Tchad et Togo.
- Le ministre français de la Coopération a appelé de ses vœux la mise en place progressive d'un Droit Régional des Affaires (OHADA) ; qui pourrait être un catalyseur efficace du redémarrage des investissements et de l'unification économique », il s'agirait d'harmoniser et d'adapter des règles existantes et les conditions institutionnelles régissant les activités des entreprises. Un véritable Etat de sécurité juridique pour les entreprises du secteur moderne qui souffrent aujourd'hui d'un environnement légal incertain. Donc, une Cour Régionale d'Appel instituant en dernier ressort, établirait une jurisprudence régionale.

« L'argent de l'Afrique doit pouvoir s'investir en Afrique »

En 1991 la dette africaine hors Maghreb s'élevait à 160Milliards.

Le continent ne pourrait pas connaître de véritables développements économiques avec un taux de croissance de sa population se maintenant.....

L'évolution constitutionnelle de l'Afrique noire francophone a connu trois étapes essentielles.

- **la première** est caractérisée par une référence très appuyée au modèle français du 04 novembre 1958. Au cours de cette période, le multipartisme est la règle. De cette période est constitué le rôle prédominant du chef de l'Etat, excepté le Sénégal, le Mali, le Cameroun et le Tchad qui pour un temps limite vont se montrer fidèle du régime parlementaire (au Sénégal fin du parlementarisme en 1962)
- quelques années après les indépendances débute **la deuxième** étape qui se traduit par une défiance marquée à l'égard des constitutions qui sont remplacées par des lois fondamentales qui consacrent le régime présidentiel ou même le supprimer ; dictatures militaires.
- A la fin des années 1970, on assiste à un renouveau du constitutionnalisme qui ouvre **une troisième** période marquée notamment par une quête de légitimité de la part de certains régimes militaires qui se dotent de chartes ou d'ordonnances portant organisation des PV publics. Bénin (1997) Kérékou, Congo 1979, Togo (1979) Eyadema.

La démocratie a des faiblesses malgré ses grands mérites : chez les plus anciennes c'est la lenteur des procédures parlementaires, le poids de la démocratie, le cloisonnement des appareils ministériels, le régime abusif de l'image à l'écran , le peuple souverain est gâté, réagit par le scepticisme, la critique systématique, l'indifférence. Il a conquis le droit de

vote, il s'abstient. Dans les pays qui s'ouvrent à la liberté c'est la déception après des espoirs exagérés, la corruption.

### **AIDE PUBLIQUE et « Good gouvernance » Bonne gouvernance.**

La bonne gouvernance est née de l'évolution de la politique internationale à la fin des années 1980. Avec la fin de la guerre froide et la forte constatation des Programmes d'ajustement structurel menés par la FMI. Les Bailleurs de fonds devraient trouver une nouvelle législation de leur présence et de leurs Diktats dans ces pays.

Désormais, l'aide sera octroyée au prorata des progrès acquis en faveur de la démocratisation et du respect du droit de l'homme. C'est la Conditionnalité démocratique de l'aide au développement (François MITTERAND, sommet de la Baule du 19 juin 1990).

Malheureusement la corrélation entre démocratie et développement sera vite démontrée par les faits (Bien de pays du monde sans être démocratiques ont amorcé le développement économique et affiché des chiffres de croissance constante : Chili, Corée du sud, Libye, Irak). Puis, les nombreuses tentations pour instaurer en Afrique un développement vont échouer pour des causes diverses occasionnant des guerres civiles.

A l'euphorie du départ va donc succéder le désenchantement.

C'est dans ce contexte que va s'imposer le concept de « good gouvernance » lancée par la Banque Mondiale.

La « good gouvernance » rendue de façon approximative par la bonne gouvernance en français peut être entendue comme « la gestion des Affaires publiques par la génération d'un régime (ensemble de règles) accepté comme légitime visant à promouvoir et améliorer les valeurs sociales auxquelles aspirent individus et groupes ».

Ce concept s'oppose à ce que l'on appelle communément « gestion patrimoniale de l'Etat », caractéristique de beaucoup de régimes Africains.

Historiquement, les concepts de « gouvernance » ou de « renforcement institutionnel » ont été formulés explicitement en 1989 dans un rapport de la Banque Mondiale intitulé « de la crise de la croissance durable » dit « Rapport BERG » du nom de son auteur. Ce rapport dénonçant le mauvais fonctionnement des administrations, la corruption et le laxisme dans la gestion des fonds publics.

Il pointait aussi du doigt un certain type de régimes clientélistes et illégitime qui inhibaient le développement.

Au départ donc, bonne gouvernance et démocratisation paraissaient relever d'une même exigence ou signifier la même chose. Mais progressivement les deux concepts vont être clairement dissociés bien qu'ils continueront à se chevaucher.

Démocratie : pluralisme, élections libres et suffrage universel.

Bonne gouvernance ; Pas de participation direct du gouverné, Pas de choix de responsabilités.

Après la Baule en 1990, en 1995 le Sommet de Afrique et France tenu à Ouagadougou se proclame Sommet de la Bonne gouvernance.

Ayant reçu cet appui des pays donateurs, les agences financières (FMI, BM) vont inscrire cette conditionnalité dans leurs agendas. En 1991, la Communauté Européenne annonce qu'elle lie ses déboursements à une conditionnalité politique (respect des droits de l'homme, contre corruption, liberté presse, diminution dépense militaire).

Les dirigeants africains prennent au sérieux ses menaces et ainsi s'engagent dans ce schéma (Bénin, Congo, Brazzaville, Niger, Mali, Burundi, Centrafrique, Togo, Cameroun, Burkina).

Mais la suite sera décevante car l'enveloppe n'a pas augmenté, mais Régimes dictatoriaux et démocratiques subissent le même traitement. Les agents d'aide appliquent les conditionnalités suivant leur propre style.

Exemple : Au R.D.C avec les massacres des étudiants à Lubumbashi, le Canada et la Belgique « (arrêtent) » l'aide, au moment où la France elle continue. Les conséquences politiques sont immédiates. Les démocrates se sont sentis floués et les vieux réflexes endormis le temps d'une sieste ont aussi repris le dessus. Blocages des processus démocratiques par-ci (RDC, Tchad, Togo) corps d'Etats par-là (Nigeria, Niger, Burundi, Sierra Léone). Sans oublier les guerres ethniques (Rwanda, Burundi, Congo Brazzaville).

A la longue, ne pouvant pas définir clairement ce qu'elle entende par « good gouvernance » au plan politique et confronté à la dure désillusion des processus de démocratisation en Afrique, les Agences financières internationales finiront par s'accommoder de tout régime qui assure la performance de l'Administration publique, la croissance économique et la sécurité fut-ce en dehors de toute légitimité populaire ou démocratique (Ouganda). Au demeurant, les seuls critères qui semblent entrer en ligne de compte à en juger un régime en terme de gouvernance sont : La Stabilité politique, (fut-elle de type dictatorial), la Rentabilité des investissements et surtout le Remboursement des dettes extérieures même moyennant une forte Paupérisation des Populations.

Ainsi, les critères de la Bonne gouvernance restent ambigus, floués et équivoques. Ce qui a conduit à une recrudescence de l'autoritarisme dans maints Etats qualifiés parfois de « dictatures de développement » avec les bénédictions des institutions financières et des USA qui en préfèrent la « stabilité » plutôt que des processus de démocratisation hasardeuses ». L'UEMOA a créé un observatoire de la Bonne gouvernance.

### **Internet et Développement**

Quel est l'impact potentiel de l'utilisation des technologies de la Communication et en particulier l'Internet sur le développement économique et social des pays du sud. Internet sera-t-il un nouvel instrument de discrimination et de marginalisation ou bien au contraire un outil au service d'un développement harmonieux et durable des sociétés du sud dans un contexte de mondialisation et d'émergence de la société de l'information.

Les opinions sont variées allant de l'enthousiasme le plus aveugle au pessimisme le plus avancé.

Les arguments du débat :

- ❖ C'est un puissant outil de communication qui remet profondément en cause les schémas de transmission verticale des pouvoirs et des savoirs. C'est aussi l'instrument d'une société profondément inégalitaire. Un produit peut-il faire changer de manière significative celui qui l'a fabriqué.
- ❖ En réduisant considérablement les délais et les coûts de communication, l'Internet rend possible la diffusion et l'échange d'une information abondante, pertinente, actualisée et directement utile au développement. Mais les bassins d'information sont entre les mains des pays industrialisés.
- ❖ Pour la première fois dans l'histoire, toute connaissance nouvelle, toute innovation technologique, toute forme de pensée constructive ou toute expression artistique originale a directement accès à une scène de dimension mondiale même si 90% des contenus sur l'Internet sont nocifs, destructifs.

- ❖ Dans la société de l'information, les relations entre les hommes se nouent plus vite et se font plus denses, plus variées et plus riches. Mais l'Internet a une langue dominante et met en danger les richesses de la diversité humaine.
- ❖ Les accès aux réseaux internationaux de télécommunications sont de plus en plus nombreux et il est possible du coin le plus reculé du globe de communiquer en temps réel avec le monde entier (il y a dans la seule ville de Tokyo plus de lignes téléphoniques que dans tout le continent africain).
- ❖ Les coûts de télécommunication et des équipements informatiques sont en chute constante et on estime qu'en 2005 un milliard de personnes seront « on line ».

En 1998, seules l'Erythrée, la Libye et la Somalie n'y avait pas accès. Les deux premières devraient être connectées prochainement.

- l'accès demeurant centré dans les capitales et les pôles économiques, ce qui enclave les zones rurales qui regroupent 70 à 80% de la population.
- Plus de cinquante (50) pays dispose de 64 Kilo bits par seconde (64Kb/s).

Au sommet de Libreville en janvier 2000, le Directeur Général du FMI et les chefs d'Etat et de gouvernements africains se sont engagés à redoubler d'efforts pour promouvoir une croissance forte durable pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 conformément aux engagements de Copenhague en 1995.

Le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation est de 70% tandis que le taux global est estimé à 32%, l'analphabétisation touche environ la moitié de la population.

Les caractéristiques de cette pauvreté sont :

- l'insuffisance des revenus ;
- le faible accès aux services sociaux de base ;
- la recrudescence de la violence et de la délinquance, des maladies endémiques et du travail des enfants ;
- la précarité des conditions d'hygiène et d'assainissement ;
- la forte pression, pression exercée sur des ressources naturelles et la dégradation du cadre de vie.

### **PAUVRETE**

Est pauvre celui qui n'a rien, qui ne peut régler ses besoins sociaux primaires, qui vit sans accès à des opportunités.

Cette définition loin d'être théorique a au moins le mérite de la clarté. Elle rend compte du phénomène d'après les résultats de plusieurs études (questionnaire unifié des indicateurs de développement) quid de l'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) 2001 (58% des ménages vivent au dessous du seuil de pauvreté défini à partir du minimum calorifique : 2400 calories par adultes et par jours).

On y apprend que 65% des ménages se définissent comme pauvres et 23% se considèrent même très pauvres. 64% des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années. Contrairement à une autre perception qui voudrait qu'il y ait eu un accroissement du revenu par tête sur la période 1995-2001.

On retient également une concentration de la pauvreté en milieu rural avec une incidence variant entre 72 et 88% contre 44 à 59% en zone urbaine. De même on y relève un niveau d'instruction très faible parmi les chefs de ménages soit plus de 89% de ceux là qui n'ont aucun niveau d'instruction. En plus, la prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage avec une moyenne de plus de dix personnes pour les 20% des ménages les plus pauvres. Quand le chef de ménage est un homme, la prévalence est de 67,4% alors qu'elle est de 58,8% quand c'est une femme.

Les causes :

- la crise économique persistante (les individus les plus vulnérables sont coupés des circuits productifs, ce qui favorise une détérioration continue des conditions de vie). Ces personnes tombent facilement dans les cercles vicieux de la violence, de la délinquance, de la prostitution, de la mendicité (talibés et mendiants 100.000). Ce qui fait que le travail des enfants devient une véritable alternative pour obtenir des revenus additionnels, c'est une question de survie ;
- l'agriculture ne contribue que pour 10% du PIB alors qu'elle occupe plus de 50% de la population active (la dépendance quasi exclusive de l'agriculture à une pluviométrie erratique introduit une incertitude excessive qui n'encourage pas les investissements d'envergure dans les activités rurales) ;
- le cadre macro-économique n'a pas garanti un accès plus large des pauvres aux ressources financières et productives permettant la création d'emplois productifs et rémunérateurs ;
- les infrastructures physiques de soutien et d'accompagnement des activités économiques sont peu développées (les routes bitumées, les fournitures électriques 25% de la population ont accès à l'électricité)
- quand on prend d'autres déterminants de la pauvreté comme l'éducation, la santé ou l'accès à l'eau potable. De gros efforts ont été fournis mais vu l'ampleur des besoins, ils peuvent être minimisés (le taux brut de scolarité (TBS) se redresse dans l'alimentaire avec un fond de 70% (2001) 57% (89/50)
- pour la santé, des insuffisances notables au niveau des infrastructures sanitaires et sociales (sur 100.000 femmes qui donnent naissance, 510 en moyenne meurent). Le paludisme constitue la première cause de morbidité avec presque 25% des cas déclarés. Avec le projet sectoriel eau (PSE) l'accès à l'eau potable s'est amélioré. En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable s'approvisionnent à partir des sources d'eau non protégées s'exposant aux maladies hydriques, principales causes de la mortalité infantile;

### **LES ALTERNATIVES**

Pour combattre la pauvreté, le gouvernement en rapport avec la Banque Mondiale et la Communauté internationale a élaboré et mis en place un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). C'est une stratégie s'appuyant sur une stratégie de long terme prenant en compte les différents profils de la pauvreté urbaine, comme rurale. En gros, le DSRP a procédé dans un premier temps à une analyse des causes déterminantes, manifestation et le vécu de la pauvreté au Sénégal. La stratégie retenue, au finish se fonde sur quatre leviers fondamentaux à savoir :

- 1- La création des richesses
- 2- Le renforcement des capacités et la promotion des services de base
- 3- L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

4- Une approche participative de mise en œuvre et de suivi évaluation sur la décentralisation de pilotage et de l'exécution pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions.

D'autre part, il s'agira de promouvoir des opportunités de vecteur d'emplois au Sénégal, organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ses opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et assurer la protection des groupes vulnérables.

Le DSRP a pour objectif de réduire la pauvreté d'ici 2015.

- Les nouvelles Communes : Diamniadio, Kayar, Ranérou, Rosso Sénégal, Niandane, Diawara, Mboro ;
- PDIS : Programme de Développement Intégré de la Santé.

L'économie sénégalaise est soumise depuis plus d'une décennie à une série de réformes structurelles. Malgré un important soutien financier externe (Banque Mondiale, FMI). Les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des sacrifices consentis par la communauté nationale.

Avec la dévaluation du franc CFA, cette évolution s'accompagne de bouleversements sociopolitiques et économiques dont l'ampleur est encore difficile à mesurer. Ce qui accentue la détérioration des revenus réels des populations et une dégradation des conditions de vie de la majorité des sénégalais.

- la dégradation du système de subsistance (pauvreté des sols, manque d'engrais) ;
- la structure de la consommation repose sur des produits centraux (blé, riz : dictature du riz) ;
- production industrielle concentrée à Dakar (vétusté du matériel, coût des facteurs) ;
- le programme de privatisation appliquée à partir de 1986 dans le cadre de la nouvelle politique économique n'a pas donné aux pouvoirs publics les ressources nécessaires à une bonne politique de relance budgétaire ;
- restructuration de la politique africaine à la France sous Baladin (contrainte d'ajustement,).

**Condition pour accéder à l'UE** ; être membre article 237 du Traité de Rome  
ECU=Unité de compte européen (1979)

- 1) être un Etat européen,
- 2) être un Etat démocratique
- 3) être un Etat respectueux des droits de l'homme

Les Communautés Européennes, pères fondateurs de l'U.E

Après le conseil de l'Europe (premier organisme de coopération entre les Etats européens), Jean H. MONNET et Robert SCHUMAN font émettre l'idée de mise en commun de certaines ressources pour arriver à la Communauté européenne en 1951 (création de la première Communauté européenne).

### **I°/ Le cadre juridique**

Pour être membre de la Communauté européenne, il faut :

- appartenir à l'Europe ;
- le caractère démocratique, pluraliste de l'Etat ;
- le respect des droits de l'homme ;
- l'acceptation des finalités des traités (économiques mais aussi politiques)

Les accords de coopération avec les ACP : Convention de Lomé 1 (1975), Convention de Lomé 2 (1979), Convention de Lomé 3 (1984), Convention de Lomé 4 (1989).

## II°/ Les structures des Communautés européennes

- 1- Le Conseil européen : est un organe intergouvernemental, organe plénière. Il comprend un représentant pour chacun des Etats membres. Il est présidé par rotation pendant six mois chacun, par tous les Etats membres à tour de rôle. Il tient ses réunions à Bruxelles sur convocation du président. Il a un pouvoir de décision ;
- 2- La commission européenne (président Romano Prody) ;

La commission est l'organe international des communautés nommées d'un commun accord par les gouvernements des Etats de membres. Il exerce leur fonction en pleine indépendance. Les commissaires sont au nombre de dix-sept (fonctionnaires internationaux). Deux pour l'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie et un pour les autres Etats. Elle siège à Bruxelles. C'est un organe collégial et indépendant politiquement responsable devant le Parlement.

« La Commission et le Conseil Constituent l'exécutif (double) » ;

### 3- Le Parlement européen

Les membres sont élus au suffrage universel direct :

1955 - (Europe ; 6 pays)

1972 – (Europe 9 pays)

1981 - (Europe 12 pays)

En 2004 (Europe 25 pays), élargissement est surtout dû à la chute du mur de Berlin et l'éclatement du bloc soviétique : fin de la guerre froide.

Les compétences du Parlement :

- Délibération et contrôle
- Fonction budgétaire
- Prise de décision
- Conclure des traités au nom des communautés.

### 4- La Cour de Justice

Elle siège à Bruxelles. Elle comprend 13 pays nommés pour 6 ans d'un commun accord par les Etats membres et rééligibles. Ils élisent parmi eux leur président. Elle est assistée de six avocats généraux.

Elle a des compétences contentieuses (juridictions constitutionnelles, juridictions internationales, juridictions administratives) et des compétences consultatives (avis, délibération)

- 5- Organes subsidiaires : la Cour des Comptes, le Comité économique et social
- 6- La Banque européenne d'investissement : avant la troisième étape, il fallait satisfaire aux contraintes de convergences ; -taux d'inflation – finances publiques – taux de change – taux d'intérêt à long terme.
- 7- Le Comité des régions

En 1994, le Traité de Maastricht prévoit la création progressive de trois phases d'une union économique et monétaire.

1 - liberté de mouvements des capitaux fin 1994

2 – recherche commune le premier janvier 1994 d'une convergence des politiques économique et monétaire

### 3 – commun 1997 une monnaie unique (Banque européenne) politique.....unique

Les objectifs de l'Union européenne

- l'achèvement du marché unique
- création de la monnaie unique
- politique de défense commune et sociale
- ❖ l'Europe des 12 utilise la monnaie unique EURO sauf : l'Angleterre, le Danemark, la Suède (15)
- En 2004 ils sont 25 (+10 pays de l'Europe de l'Est (Lutanie, Lettonie))
- ❖ le projet de constitution européenne pensée par Valéry Giscard DESTIN 17 articles ....

## UNITE AFRICAINE

### Rappel historique.

A partir des sixième et septième congrès panafricain de Kumasi (1953) et d'Accra (1998), l'enjeu de la décolonisation donne naissance à deux formes de panafricanisme

- ❖ le Panafricanisme MAXIMALISTE (stratégie de recomposition de la géopolitique instantanée par la Conférence de Berlin (1884-1885) ; (balkanisation)
- le but de cette thèse : fondation des Etats-Unis d'Afrique susceptible de faire de l'Afrique un acteur sur la scène mondiale ; l'unité politique, économique et militaire était la condition majeure estime Kwamé KHRUMAH qui lance le mot d'ordre « l'Afrique doit s'unir » auquel se rallie en 1961 le groupe de Casablanca (Ghana, Egypte, Maroc, Tunisie, Ethiopie, Libye, Soudan, Guinée Conakry, Mali, GPRA Algérie). Mais oppositions des deux puissances colonisatrices ;
- ❖ l'autre thèse le Panafricanisme MINIMALISTE qui génère l'OUA, fondée sur une stratégie de chaque Etat a une existence indépendante avec comme mot d'ordre « l'intégralité des frontières héritées de la colonisation ». (respect de la souveraineté et non ingérence dans les affaires), incarnée par ce groupe de « Monrovia » fondée en 1961 par Houphouët BOIGNY et Léopold Sédar SENHOR.
- L' O.U.A qui voit le jour en 1963 a été la sanction de cette division.
- ❖ L'U.A a été créée juillet 2001, son premier sommet a eu lieu en juillet 2002 en Afrique du Sud.

Les structures de l'U. A.

- ❖ La Conférence de l'Union Africaine : représente les chefs d'Etats et de gouvernements. Elle définit les politiques communes, prend les décisions et veille à leur application par les Etats membres futurs exécutif de l'Union, nomme les commissaires, adopte le budget, nomme le président et vices présidents ;
- ❖ La Commission Amara Essy (président) : organe opérationnel, elle assure la coordination et l'application des décisions prises par la Conférence dans tous les domaines (éducation, environnement, culture énergie), 1 commissaire par Etat membre ;
- ❖ Le Parlement Africain (monocaméral)
- ❖ La Cour de Justice
- ❖ La Commission de règlement des conflits (mis en place depuis 1993 par l'ONU)
- ❖ Le Conseil économique et social
- ❖ La Banque Africaine d'investissement (périn)

## L'Organisation des Nations Unies ONU (organisation à compétence générale, de vocation universelle)

Objectifs : - maintenir la paix et la sécurité internationale ;  
 - réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire et harmoniser les efforts ;  
 - des Etats membres vers ses fins communes ;  
 - le système des Nations Unies : O.N.U+ les organes subsidiaires + les institutions spécialisées créées par les Etats indépendants de l'O.N.U, elles sont 61. Dans ce système, il y a aussi les comités des experts, les juridictions internationales.

### La structure de l'O.N.U :

- 1 – l'Assemblée générale (organe plénière) compétences : élection, nomination et coordination ;
- 2 – le Conseil de sécurité (organe exécutif), 15 membres dont 5 sont permanents (ils ont le droit de veto et sont la France, les Etats-Unis, la Russie, la Grande Bretagne, la Chine) et 10 élus pour un mandat de deux ans.  
 Le Conseil de sécurité vote des recommandations, adopte des résolutions qui ont un caractère obligatoire, prend des mesures : emploi de la force au service de la paix.  
 Elle peut demander un avis consultatif à C.I et intervenir en cas d'inexécution d'un arrêt de la Cour par l'une des parties au différent et ce à la demande de l'autre partie.
- 3 – le Secrétariat Général (élu par le Conseil de sécurité qui recommande et l' A.G qui décide). Son mandat est de cinq ans renouvelable. Il a une double fonction administrative et politique (exécute les décisions).  
 Les Secrétaires Généraux : TRYGVELIE (Norvège fin 1952)-DAG HAMMARSKJÖLD (Suède élu 1954)-U.THANT (Birmanie) KURT WALDHEIM (Autriche)-PEREZ de CUELLAR (Pérou)-BOUTRAS GALI (Egypte)
- 4 – le Conseil économique et social : les membres sont élus par l'A.G, ils sont 54 en 1973. Il tient trois sessions annuelles, donne des recommandations et résolutions. Il a la charge des activités économiques et sociales de l'O.N.U tout ce qui n'est pas politique, juridique, administratif.
- 5 – le Conseil de Tutelle : placée sous l'autorité de l' A.G vise à favoriser le progrès politique, économique et social des populations des tentions sous tutelle ainsi que leur révolution progressive vers la capacité de s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance.  
 Sa particularité est conventionnelle et tripartite (territoire sous tutelle, les Etats chargés de l'administration et l'organisation internationale qui confère la tutelle).  
 Exemple : NAMIBIE
- 6 – la Cour internationale de justice : 15 juges ; vote contentieux et compétitifs

## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

« La démocratie n'est pas un acquis, mais une conquête permanente. »

« Elle est le moyen de se faire entendre, ou même de se faire reconnaître comme protagoniste d'un destin commun ».

La démocratie participative est une formule plus séduisante et plus élaborée que les systèmes délégués par lesquels le corps social se borne à se transférer à des représentants son pouvoir souverain.

La démocratie classique définie par les libertés de VOTE, de PRESSE, d'OPINION et CIRCULATION ne constitue guère qu'un SMIC démocratique qu'ont toujours revendiqué les

peuples soumis au régime de Parti unique (Etat) mais qui ne permet pas aux citoyens une maîtrise des affaires publiques.

Ainsi se pose le problème des seuils d'accès qui au loin d'être des survivances du Passé tendent à ce durcir à mesure que ces sociétés se modernisent.

- 1 – Seuil démographique : faire la part des choses entre les agglomérations Dakar-Dagana
- 2 – Seuil politique : Absence de participation à mesure que les responsabilités augmentent
- 3 – Seuil technique : Faire partie les experts pour l'installer de service
- 4 – Seuil économique : Satisfaire les besoins des populations : logement, salaires exclus
- 5 – Seuil social : Stabilité du corps social

La démocratie participative, c'est l'ouverture à l'autre, mais à condition que cet autre ne soit pas défini de façon sélective mais élitiste au seul bénéfice de ceux qui sont « dedans » et en abandonnant ceux qui sont « dehors ».

❖ Deux termes sont essentielles à toute réflexion sur la démocratie de participation : l'Epanouissement individuel et les Finalités collectives, plus généralement la démocratie de participation n'implique-t-elle pas un projet commun, un sens lesquels sont collectifs en principe. Ronald NOBLE : SG de Interpole (organisation internationale de la police criminelle)

### **L'Union européenne et les A.C.P : (Lomé IV)**

L'effondrement du bloc de l'Est et la fin du conflit Est /Ouest ont bouleversé la scène politique et économique internationale, tournant la voie à une coopération renforcée fondée sur des valeurs et des principes commun mais conduisant aussi à un remodelage des intérêts stratégiques et à de nouveaux types de risques plus difficiles.

La Convention de Lomé organise depuis 1975 les relations commerciales et financières entre l'U.E et les A.C.P.

La Convention de Lomé a fait l'objet d'adaptations successives tous les cinq ans qui ont permis d'ajuster les dispositifs en fonction des évolutions économiques et politiques d'introduire de nouveaux instruments de coopération et de fixer de nouvelles priorités.

Aujourd'hui le débat doit :

- tenir compte de contexte global : d'ordre politique : renforcer la démocratie dans beaucoup d'ordre économique : accompagner les effets de la mondialisation globalisation en facilitant l'insertion progressive des pays en développement dans l'économie mondiale.
- Dans ce XXI<sup>ème</sup> siècle les relations doivent tenir compte de l'évolution des conditions politiques et économiques du développement en Améliorant les conditions de vie des populations, redonner un sens au partenariat, faciliter l'ouverture des pays A.C.P aux échanges internationaux, la protection de l'environnement. Accepter une approche différente des pays A.C.P

### **LUTTER CONTRE LA PAUVRETE**

❖ Causes : Ajustement structurel (1980) Lointaines : l'esclavage – colonisation 1/6 de population mondiale (5 millions de personnes) dispose de 3/4 du revenu mondial tandis que 3/4 de la même population n'ont accès qu'à un 1/6 de ce revenu. Plus d'un milliard d'individus survivent avec un revenu annuel de moins 370 US\$, soit moins d'un dollar par jours. «La pauvreté n'importe où, menace la prospérité partout ».

On a longtemps pensé que la pauvreté était un phénomène « résiduel » voué à disparaître avec le progrès et la croissance. On sait aujourd'hui que la croissance classique n'est pas synonyme de réduction de la pauvreté.

« Les pauvres sont-ils « objet » de préoccupation ou « sujet » de leur propre devenir.

La pauvreté se définit communément par le manque. « Mais qu'est-ce qui est nécessaire et pour qui ? Et qui est qualifié pour la définir ? Il n'existe pas de « paupérologue ».

- ❖ L'éducation joue un rôle essentiel pour l'accroissement de la productivité du facteur humain et l'ouverture à des opportunités de revenus de nombreuses études ont montré l'effet de l'éducation dans sur la production et la productivité. Selon ma Banque Mondiale, une augmentation d'un an de scolarité permet d'accroître le PIB de 3%(penser aux filles hygiène, démographie...)
  - les indicateurs de la Pauvreté : sécurité alimentaire,, l'accès aux services sociaux, les conditions d'habitation, les liens d'intégration sociale influent sur les comparaisons.
  - Pour même saisir la pauvreté, le PNUD a adopté une approche plus sophistiquée en mettant l'Indicateur de Développement Humain (IDH).
  - L'IDH ne s'intéresse pas seulement à la pauvreté ou ma richesse mais s'étend à la notion la plus large de « développement humain ». il introduit à ce titre deux éléments nouveaux :1 – l'Espérance de vie ; 2 – les connaissances,tout en maintenant le PIB ajusté par habitant comme indicateur fondamental du niveau de vie. ». (connaissances) nombres moyens de scolarité.
  - ❖ Développer l'économie populaire (créatrice d'emplois) avec les couches « C », « A », « B »
  - ❖ Lutter contre la fraude fiscale et le blanchissement de l'argent sale
  - ❖ Développer l'agriculture
  - ❖ Méthode participative : les populations et leur avis
  - ❖ Le cadre démocratique : participation
  - ❖ Une croissance économique vigoureuse et soutenue
  - ❖ Etendre l'emploi productif
  - ❖ Accroître l'aide publique au développement (0,7% du PNB.)
- Développement social = relèvement du niveau d vie, égalisation des chances, satisfaction de certains besoins fondamentaux.
- « Intervenir à temps pour éviter qu'une tension sociale, ethnique, ou politique ne provoque l'explosion d'un conflit »

### **LA PREVENTION DES CONFLITS**

Beaucoup de drames se sont joués sur la planète sous le regard médusé presque incrédule de l'opinion publique internationale : Rwanda, Burundi, Somalie, Soudan, RDC, Libéria, Congo. Des hommes continuent de s'affronter violemment ici où là au mépris du droit à la vie et de la dignité humaine et du développement.

- ❖ Pour prévenir les conflits, il s'agit de procéder à la détection et à l'identification des éléments perceptibles ou non susceptible de générer des conflits et de les régresser plus vite.
- ❖ Prospérité n'est pas synonyme de prophétisme
- ❖ La prévention des conflits se doit de combiner des instruments d'analyse empruntés à plusieurs discipline : la science politique, la sociologie, l'histoire, la géopolitique, la polémologie, l'anthropologie etc.Toutes ces sciences peuvent aide à comprendre comment une situation peut dégénérer.
- ❖ Ainsi l'Europe a dégagé six (6) principes allant dans la consolidation de la paix à et l'alerte précoce à la diplomatie préventive et au maintien de la paix et de la reconstruction après les conflits.
  - le premier : c'est l'appropriation : l'Afrique doit définir lui-même les mesures lui permettent de s'engager dans un processus de prévention, la gestion et la résolution des conflits
  - le deuxième : le renforcement impératif de l'efficacité, de l'assistance à l'Afrique

- le troisième : le renforcement de l'efficacité et la fixation des priorités
- le quatrième : veut que l'aide au développement devienne le fondement même d'une politique de consolidation de la paix et de prévention des conflits (ce n'est pas la croissance qui compte le plus. La politique et des systèmes politiques qui fonctionnent sont la clé du bien être de l'Afrique)

Les problèmes à résoudre prioritairement sont donc : la défaillance de l'Etat, la gestion inefficace et illégitime des affaires publiques, la corruption, le déséquilibre des PV et des opportunités, la mainmise d'une petite élite sur les richesses nationales et la répression de la démocratie, des droits et des libertés. (L'ajustement et la démocratie n'ont pas réglé 4 problèmes.)

- le cinquième est la cohérence, il faut plutôt penser « problèmes » que de penser instrument. Identifier et aborder les causes profondes des conflits. (politique, économique, sociale, militaires.)
- le sixième : la coordination entre les intervenants.

\*les relations internationales sont régies par le principe de non ingérence. Tout Etat qui veut intervenir doit faire une négociation bilatérale.

\*les causes de ces conflits sont souvent politiques : guerres civiles, rivalités de pouvoir, concussion, mauvaise gouvernance, instabilité politique, juridique et fiscale entraînent juerement ( à définir) là où ils sévissent la perte des récoltes, l'irrégularité des semences, le grognement des paysans , des chefs d'entreprises et des investisseurs, la fuite de l'épargne nationale et le départ des opérateurs internationaux.

Les autres blocages du développement sont mineurs : poids de la dette, insuffisance des infrastructures, érosion des sols, enclavement. ( la souveraineté).

le continent africain s'en est donné les moyens institutionnels à travers l'O.U.A. et le traité d'Abuja qui pose les principes d'une coopération entre les parties contractantes pour la prévention des conflits, le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends. Il stipule le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme, de me^me que la convention de Lomé. Ce qui implique des observations régionaux, la création d'une force interafricaine d'interposition avec Etat major permanent et capable d'agir seule une demande de l'O.U.A .

« l'action humanitaire relève exclusivement du traitement des crises et certainement pas de leur prévention. »

Cette fin des années 80 est aussi appelée « la décennie perdue » pour l'Afrique. (L'ajustement, violation des droits de l'homme, absence de démocratie)

- Pour précision des conflits lors de la 29<sup>e</sup> session de la conférence des chefs d'état de juin 1993 au Caire, le S.G. présente un projet de création d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; car sans paix, point de développement. Le mécanisme à la différence de la commission de médiation est un organisme politique.

Son objectif premier est de prévoir et de prévenir les conflits au service de la diplomatie préventive. Un fond spécial pour la paix a été créé au sein du mécanisme. en dépit des problèmes financiers, l'OUA décide de consacrer ses moyens à la prévention plutôt au maintien (à l'ONU).

Ce mécanisme a donné naissance à plusieurs initiatives.

- l'initiative britannique a organisé plusieurs séminaires sur la création d'un système d'alerte précoce et pour la diplomatie préventive.
- l'initiative française propose la création d'une force africaine d'intervention en 1994.
- L'initiative américaine propose une force africaine de réaction au crise.
- L'initiative européenne met l'accent sur le rôle de l'ONU et les activités des Etats Africains.

Toutes ces initiatives visent, à aider l'Afrique à renforcer sa capacité dans le domaine du maintien de la paix.

Dans les conflits, il y a : les conditions de base- les facteurs d'accélération- les incidents déclencheurs- la crise.

- les facteurs d'accélérateurs : affaiblissement de l'état de droit, diminution de la sécurité alimentaire, les entrées d'armes, la discrimination.
- Les facteurs de déclenchement : changements de leadership, l'état d'urgence, les actions extérieures, les errements des pays voisins.

### **L'INTEGRATION REGIONALE**

Sont des idées que personne n'ose plus remettre en cause car elles sont considérées depuis longtemps comme des vérités éprouvées : la coopération régionale, l'union économique entre pays voisins sont de celles là. Dans les pays africains l'étroitesse des marchés intérieurs nationaux les pousse (condamne) à devoir unir leurs efforts s'ils veulent développer les industries en bénéficiant des économies d'échelle, attirer les investisseurs étrangers par l'organisation d'un marché sans frontière avec sa masse critique de consommateurs potentiels et créer les emplois. Cette nécessité est reconnue et acceptée.

Ainsi en Afrique plus de 200 organisations ont vu le jour, car l'OUA avait fixé un objectif ambitieux d'un marché commun continental en 2000 vu les difficultés il a été repoussé en 2035.

Les Africains ont péché par excès d'optimisme en surestimant leur volonté d'union et ont sous-évalué les obstacles devant eux.

- Certains ont avancé que l'Afrique n'a jamais réuni les trois conditions de base de la réussite.
- l'Absence de fortes disparités économiques Sous Régionales.
- Un engagement politique soutenu
- Une croissance régulière des économies nationales.

Malheureusement beaucoup ont régressé et ont été obligé d'appliquer des politiques d'ajustements structurels ou c'est bien connu « en période de crise, les égoïsmes s'exacerbent, les Etats privilégient les solutions nationales.

- Cependant pour les peuples cette intégration est faite depuis longtemps dans les domaines qui les intéresse de manière informelle comme le commerce transfrontalier, les mouvements de mains d'œuvre. Même si l'intégration par les institutions a échoué.
- Lors des sommets de l'OUA en 1970 ; 73 ; 77 ; 79, la coopération économique en tant stratégie fut entérinée et sa mise en œuvre fut formulée et l'objectif final devrait consisté à établir une communauté économique africaine en 05 (cinq) phases successives.
  - 1- zone d'échanges préférentiels
  - 2- zone de libre-échange
  - 3- union douanière
  - 4- marché commun
  - 5- communauté économique

Mais elle devrait commencer par les niveaux sous-régionaux : Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Afrique Orientale (COMESA), Afrique Australe (SADC), Afrique Centrale (CEMAC), Afrique Nord (UMA).

- Pour sa mise en œuvre le Plan D'Action de LAGOS imposait à tous les pays africains d'établir des communautés économiques non régionales avant 1990.
  - Le but de la coopération consiste à promouvoir l'intégration des marchés nationaux en vue d'atteindre une croissance économique plus rapide et un niveau de vie plus élevé.

- La libéralisation des échanges est un facteur essentiel.
- Domaines à problème : Esprit de clocher, le manque de soutien à la base , la pénurie d'homme d'affaire privés , le manque de qualification au niveau local, la dépendance à l'extérieur, les problèmes d'infrastructures, les difficultés d'institutionnelles, l'environnement économique international, les difficultés politiques, la stagnation des économies africaines.
  - Passer de la théorie à la pratique 05 (cinq) aspects sont déterminant.
    - 1- engagement politique réel et soutenu.
    - 2- Renforcement des capacités institutionnelles.
    - 3- Participation des principaux acteurs économiques et de l'ensemble de la société.
    - 4- Le choix des modalités fonctionnelles de coopération.
    - 5- Le soutien de la communauté internationale des donateurs.

Objectif du PAS : restaurer la croissance économique en augmentant la mobilité des facteurs de production et en réduisant les distorsions économiques.

### **AFRIQUE : LES NOUVELLES DEMOCRATIES**

- « La démocratie est le pire des système à l'exclusion de tous les autres ». Winston Churchill.
- La démocratie est u ensemble de principes universels qui s'applique partout de la même façon et rejette toute idée d'une spécificité africaine de peur qu'elle ne conduise à des évènements.
- La démocratie à un prix : l'organisation et le financement d'élection.
- Il faut ainsi une population majoritaire éduquée.
- Certains peuples peuvent accepter des privations de libertés si leur « bien être » est satisfait (Côte d'Ivoire, Gabon).

### **LES MODELES DE TRANSITION DEMOCRATIQUE**

- 1- Les Conférences Nationales : (Modèle jacobin développé par J.J. Rousseau : la volonté du peuple, toutes les couches de la société sont représentées).  
Des conditions intérieures et extérieures sont nécessaires à la réussite des conférences nationales. Exception : Bénin, Togo, Gabon. (Déboucher sur une révision constitutionnelle et des élections.
- 2- La Révision Constitutionnelle et les élections multipartistes : Modèle de transition appliquée dans les pays francophones (africains). Exemple : la Zambie (dans ce modèle, une coalition lâche des partis devient la force d'opposition dominante tout en étant la seule (avec une pression intérieure et extérieure).
- 3- Le transfert sans heurts du Pouvoir par des élections : cette situation intervient lorsqu'un parti, un pouvoir dans un Etat uni partite coopère librement et volontairement à l'organisation d'élection risquant la défaite. Exemple : Bénin, Cap Vert.
- 4- Les transitions assistées par l'ONU. Dans ce modèle des élections sont organisées sous les auspices de l'ONU. Exemple : la Namibie qui obtient son indépendance en 1990, élection surveillée par le groupe d'assistance des Nations Unies pour la transition (GANUPT).
- 5- La transition après un renversement de Régime : dans quelques cas les processus de démocratisation sont lancés après le renversement du Régime par la force. Exemple : Mali, Ethiopie

- 6- Cessez le feu, élections multipartites et compris : exemple : Angola
  - 7- La démocratisation limitée et organisée par les dirigeants : un processus dans lequel le régime en place organise des élections au cours desquelles s'affrontent des partis politiques qu'il a lui-même choisis, voire créés. Exemple : (02 deux partis gauche, droite).
  - 8- Le multipartisme dominé par un parti. Exemple : Botswana et ancien Sénégal (PS).
  - 9- La clause de garanties et les élections multipartites : garantie (la clause) l'amnistie pour tous les délits et tous les abus (Exemple Ghana).
  - 10- Le mélange d'autoritarisme et de démocratie participative : exemple : en Ouganda, les partis ne sont pas supprimés et leur fonctionnement est limité.
- Face à ces modèles de transition, plusieurs tactiques de résistance ont été inventées dont :
    - 1- la répression par la force ou l'intimidation (Mali, Soudan).
    - 2- Les élections ou les conférences préventives (avant que l'opposition ne s'organise) exemple : Côte d'Ivoire.
    - 3- Renversement du processus de démocratisation (Togo, Algérie).
    - 4- Menace d'élections truquées (Cameroun).
    - 5- La temporisation (Zaïre)
    - 6- la violence ethnique (Kenya)
    - 7- manipulation des lois électorales
    - 8- découpage des circonscriptions
    - 9- définition de la notion de partis
    - 10- exiger.....

### **Démocratie et Ajustement Structurel**

Deux idées fortes dominent aujourd'hui la situation africaine : la nécessité de poursuivre ou d'entreprendre des réformes économiques, la transition vers la démocratie.

- le respect des droits de l'homme et les processus de démocratisation : éléments indispensables d'un développement durable. Mais la démocratie n'engendre pas en soi la croissance.

La Communauté Européenne veut un visage plus humain et plus pragmatique de l'ajustement. Cette approche repose sur six préoccupations majeures.

1. l'internationalisation des programmes : les programmes conçus par les responsables locaux ;
2. la priorité aux objectifs de développement à long terme (sécurité alimentaire, ressources humaines, protection) ;
3. la différenciation des programmes = adaptation aux situations locales
4. le rythme d'exécution des réformes doit être réaliste, différencié, adapté aux capacités locales ;
5. la dimension sociale de l'ajustement : intégrée dès le début du processus : équité et justice sociale, aux catégories les plus vulnérables, sécuriser les dépenses sociales
6. la dimension régionale de l'ajustement : pour coordination des efforts d'intégration.

La lutte contre le terrorisme :

- la mondialisation économique fondée sur le respect scrupuleux des droits de l'homme et soumise aux obligations internationales souscrites par les Etats ;
- une coalition globale pour la paix, le développement humain et la démocratie ;
- trois problèmes sont à la base du Mal Africain :
  - ❖ la faiblesse des Etats ;
  - ❖ la déconnexion de l'économie mondiale ;
  - ❖ le déficit démocratique.

En 1990, trois pays africains seulement étaient formellement démocratiques. Aujourd'hui, 43 dans 48 pays d'Afrique subsahariennes ont tenu des élections multipartistes.

- selon l'indice des libertés 2001-2002 publié par l'Institut Freedom House, seuls neuf pays africains sont libres, 24 sont relativement libres et 15 classés « non libres »
- devenus indépendants par la grâce de compromis au plan international et non pas parce que qu'il avait développé les capacités administratives, financières, et militaire nécessaires pour se gouverner et se défendre par eux-mêmes. Depuis le début, ils ont eu du mal à obtenir la loyauté de leurs citoyens et asseoir leur pouvoir.

Depuis le début, pour beaucoup d'africains, l'Etat était moins important que leurs protecteurs les plus immédiats, les chefs religieux, les autorités traditionnels, les leaders, ethniques. Aujourd'hui l'Etat est aussi moins important que les institutions internationales et les pays donateurs qui imposent les politiques et parent les fractures.

UEMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) Sommet DURBAN sur le racisme, juillet 2001. Sommet Durban juillet 2001 :U.A ; Sommet de la terre : Afrique du Nord (juillet-septembre 200.)

Les organes de contrôle de l'UEMOA (protocole additionnel n°1)

1. La Cour de justice : elle veille au respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du traité de l'Union.  
Ce composé de sept (7) membres nommés pour un mandat de 6ans renouvelable par la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements ;
2. La Cour des comptes : elle assure le contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union. Ce contrôle porte notamment sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation de leurs ressources.

Protocole additionnel n°2 relatif aux Politiques Sectorielles de l'Union Economique et Monétaire.

- 1- développement des ressources humaines
- 2- l'aménagement du territoire
- 3- de la politique de transport et de télécommunications
- 4- de l'amélioration de l'environnement
- 5- de la politique agricole
- 6- de la politique énergétique
- 7- de la politique industrielle et minière
- 8- des autres politiques sectorielles.

Sommet de la terre : Afrique du sud (juillet-septembre 2002)

- la convention de l'air
- l'aide aux pays pauvres
- un programme d'action

Sommet de la Francophonie : 23ou 24 octobre2002 à Beyrouth Liban

Sommet de Lusaka : naissance du NEPAD (New Partnership for African Developpement)

Sommet de Genève (Suisse) adoption du G8 du NEPAD

Sommet de Durban : sur le Racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'intolérance (Etats-Unis boude)

Sommet de Durban : naissance de l'U.A (sommet de Lusaka) : juillet 2002 (créé en juillet 2001)

Fuite des cerveaux : mettre une passerelle entre cette Afrique du dehors et celle du dedans, changer la culture du chef, demander des comptes à ces gens qui ont géré l'Afrique

Colonisation : mission économique, mission militaire (stratégique)

Recolonisation : ONG Occidentale, aide extérieure, dette, les interventions militaires pour éviter la déviation existentielle (Frantz Finion), changer de culture politique  
 Renaissance africaine : autre culture politique centrée sur des besoins fondamentaux (éducation, santé, alimentation).

### **LES DROITS DE L'HOMME**

Les droits de l'homme sont définis comme des prérogatives reconnus à tout homme et à toute femme de par leur personnalité humaine sans discrimination quant à leur sexe, origine, race. Il s'agit des droits des Hommes et de tous les Hommes.

Les doctrinaires des droits de l'homme les répartissent en plusieurs générations :

- 1- Les droits de la première génération (droits civils et politiques)
- 2- Les droits de la deuxième génération (droits économiques sociaux et culturels)
- 3- Les droits de la troisième génération (droits à la paix, à l'environnement ou au développement)

Cette classification des droits de l'homme en plusieurs générations tendait à faire croire qu'une certaine ou certaines générations devraient être privilégiées par rapport ou au détriment l'un ou de plusieurs autres.

Pendant longtemps, la question de l'universalité des droits de l'homme a été posée sous forme de deux interrogations

- 1- L'ordre chronologique de réalisation : les droits civils et politiques devraient-ils être garantis avant les droits économiques, culturels et sociaux
- 2- Le relativisme culturel : les différentes conventions sur les droits de l'homme refléteraient-elles une culture occidentale.

En réalité, les droits de l'homme sont indivisibles, même s'il faut reconnaître que la protection et la promotion des droits de l'homme de la seconde et troisième génération exige souvent beaucoup de moyens et ressources qui font encore largement défaut à la plupart des pays sous-développés ou en voie de développement.

Mieux, il est apparu de par l'expérience qu'il y a une interdépendance dynamique entre ces droits. Aussi si le développement permet une réalisation effective et progressive des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme et en revanche, un gage au développement et la pensée des droits de l'homme donne une conception plus riche du développement au-delà de la conception réductrice du taux de croissance.

Pour dire que le respect des droits de l'homme par les pays en développement ne doit plus être considéré comme un luxe mais plutôt comme une condition de développement et qu'il ne saurait y avoir de dichotomie en matière de droit de l'homme suivant les peuples ou les races ou selon qu'on est riche ou pauvre. Autrefois considéré comme un point marginal du droit international et constitutionnel, les droits de l'homme ont fini par s'imposer comme l'un des chapitres importants de ce droit et même une nouvelle branche du droit en pleine croissance : le droit international des droits de l'homme.

Il s'agit d'un droit fait de déclarations traités ou conventions et basée sur des instruments juridiques de protection et promotion adaptés dans le cadre des Nations Unies.

Prévention des conflits : répression interne et internationale ; aide publique au développement.

CSLPIA= créé en 1973 Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté et l'Insuffisance Alimentaire EN 2002 au Mali

ABOA 2008

Exportation africaine vers les U.S.A (290 millions) de coopération artisanale, alimentaire et textile sans droit de douane ni de taxe.

Conditions + bonne gouvernance, droit humain, démocratie (Forum Iles Maurice).

## **LA CEDEAO**

Née à Lagos (Nigéria), le 28 Mai 1975. Elle regroupe 15 Etats : Bénin, Cap-vert, Côte d'Ivoire, Zambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

Elle occupe une superficie de 8 millions de km<sup>2</sup> avec un monde de 130 millions d'habitants.

Objectifs : - Intégration des économies de ses Etats : - réseau de communication

- chemin de fer à grand écartement
- intercommunication de l'électricité.

- Elimination des restrictions douanières
- Tarif douanier commun – libre circulation des personnes services capitaux.

Les institutions :

- La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement
- Le Conseil des ministres
- Le Secrétariat exécutif (Siège à Lagos)
- Le Tribunal de la Communauté
- Les Commissions et Comités.

## **Le Développement Durable**

Deux paramètres : l'Homme et les ressources naturelles (avec une interaction permanente)

Trois idées :

- prise en compte prioritaire des besoins des populations les plus démunies
- respect des capacités de charges de la nature
- respect de l'équité inter et intra générationnelle

Ces trois idées appliquées dans le contexte sénégalais nous permettent de distinguer la situation dans les zones urbaines et dans les zones rurales.

- ❖ La zone urbaine abrite 63,4% de population dans 18% du territoire national: Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack.
- ❖ Conséquences : propriété foncière, habitat, approvisionnement en eau, habitation dans les zones risques (port- aéroport-centrales électriques), la décharge de Mbeubeuss avec le phénomène d'infiltration, pression démographique
- ❖ La zone rurale : de 94% de la population au début du siècle, 77% en 1960, 55% actuellement
- ❖ Causes : loi sur le domaine national qui a apposé les droits traditionnels en les transformant ainsi que le droit d'usage.
- ❖ La baisse de la production agricole, le déplacement de troupeaux à la recherche d'une zone de pâturage Ce prélèvement du tapis herbacé, la déforestation.
- ❖ Pour y remédier, il faut une solidarité inter et intra génération qui passe par le respect de l'équité, en mettant en œuvre de façon urgente une stratégie de développement durable basée sur l'intégration de la dimension environnementale dans la planification et la gestion de l'économie nationale.

La peine de mort, la révision du Code de la famille

- violence politique
- démocratie
- O.M.C
- TERRORISME
- 5MSN (Internet, NTIC, FS numérique)

- bonne gouvernance
- liberté de presse
- lutte contre la pauvreté
- statut de l'opposition.
- Loi d'orientation agricole
- NEPAD
- environnement

**L'Administration publique, le multipartisme et la Démocratie en Afrique face aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle** (Directeur Général de l'ENA).

**SOMMAIRE**

1. Les paradigmes de la démocratie politique
2. La laïcité
3. La démocratie est-elle possible en Afrique ?
4. Administration publique et alternance politique
5. Sur l'intégration économique
6. Démocratie – marche- développement
7. Aide publique et « good gouvernance » bonne gouvernance
8. Internet et développement
9. La Pauvreté
10. Les alternatives
11. Conditions pour accéder à l'Union Européenne
12. L'unité africaine
13. L'organisation des Nations Unies (ONU)
14. La démocratie participative
15. L'UNION Européenne
16. La lutte contre la pauvreté
17. La prévention des conflits
18. L'intégration régionale
19. Afrique : les nouvelles démocraties
20. Les modèles de transmission démocratique
21. Démocratie et ajustement structurel
22. Les droits de l'Homme
23. La CEDEAO
24. Le développement durable.

**Thèmes de révision pour le concours de l'ENA**

- La démocratie : Concept, enjeux, perspectives
- La démocratie participative
- Démocratie et ajustement structurel
- La bonne gouvernance en Afrique, surtout au Sénégal
- La pauvreté : notions
- Les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal
- La stratégie de croissance accélérée (SCA)
- Le Millenim challenge account (MCA)
- Les objectifs du Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP)
- Le NEPAD
- L'Union Africaine (UA)
- L'Intégration économique régionale
- L'aide publique au développement
- Le développement durable
- Internet et développement

- L'Union Européenne
- La CEDEAO
- Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)
- La corruption : causes, conséquences, les dispositifs pour l'éradiquer
- Les NTIC : avantages et inconvénients
- Les dispositifs mis en place pour réduire le gap numérique au Sénégal
- La liberté de la presse ; Presse et démocratie
- La mondialisation : enjeux et perspectives
- L'Afrique dans la mondialisation
- L'Afrique et les règles de l'OMC
- Causes et conséquences des conflits en Afrique
- La fuite des cerveaux en Afrique
- L'Afrique dans le commerce mondial
- L'ONU : missions et limites
- La Banque mondiale
- La laïcité
- L'Etat : notion
- Les formes d'Etat : Etat unitaire, Etat fédéral, Fédéralisme
- La Nation : notion, avantages
- La séparation des pouvoirs
- Le régime parlementaire
- Le régime présidentiel
- La souveraineté de l'Etat
- Décentralisation et déconcentration
- Pouvoir discrétionnaire et Compétence liée
- Le Médiateur de la République
- Le Conseil constitutionnel
- La Cour des comptes
- Le Recours pour excès de pouvoir REP
- Le recours contentieux et le recours administratif
- L'aménagement et la protection des libertés
- La Constitution du Sénégal: lecture
- La révision constitutionnelle
- Le contrôle de constitutionnalité des lois
- Le principe de légalité
- Le Conseil d'Etat
- Le contrôle de légalité